



Institut des Études  
et de la Recherche  
sur le Droit et la Justice

## FEMMES JUSTICIABLES ET PROFESSIONNELLES DE JUSTICE

Appel à projets

### Votre correspondant

Pour des questions scientifiques

[suivi.scientifique@gip-ierdj.fr](mailto:suivi.scientifique@gip-ierdj.fr)

Pour des questions administratives et financières

[suivi.administratif@gip-ierdj.fr](mailto:suivi.administratif@gip-ierdj.fr)

À la suite d'une série d'ateliers menés sur la place des femmes et des rapports de genre au sein de la justice<sup>1</sup>, l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice souhaite poursuivre la réflexion en lançant un appel à projets sur **Femmes justiciables et professionnelles de justice**.

Beaucoup a été écrit sur cette large question ces dernières années : tandis que certains travaux ont interrogé dans une perspective féministe aussi bien le droit en tant qu'il se pense et qu'il se pratique<sup>2</sup>, d'autres se sont largement saisis de la montée en puissance de la problématique des violences sexistes et sexuelles<sup>3</sup>. Cet appel à projets invite les chercheuses et chercheurs à s'emparer d'angles jusqu'à présent peu étudiés. Il ressort en effet des échanges recueillis lors des ateliers que des aspects méritaient d'être analysés ou approfondis. L'appel à projets **Femmes justiciables et professionnelles de justice** propose ici d'apporter un regard renouvelé sur la féminisation de certaines professions juridiques et judiciaires et sur les différences et inégalités de traitement des justiciables dans des contentieux inexplorés. Plus spécifiquement, il s'agit d'articuler ces deux angles de façon à rendre compte de la place des femmes dans leurs rapports avec la Justice que ce soit parce qu'elles exercent une profession juridique et judiciaire ou bien parce qu'elles en sont usagères.

---

<sup>1</sup> Voir la synthèse rédigée par Delphine Chauffaut : *Femmes justiciables et professionnelle de justice. Regards croisés sur le genre*, Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice, collection Actes, 2024 : <https://gip-ierdj.fr/fr/publications/femmes-justiciables-et-professionnelles-de-justice/>

<sup>2</sup> Voir ainsi les travaux du collectif RÉGINE (Recherche et études sur le genre et les inégalités dans les normes en Europe) et singulièrement le colloque organisé en novembre 2023 : « Droit et Genre en France : un premier bilan ? » ; ou encore le dossier sous la direction de Marta Roca i Escoda, Pauline Delage, Natacha Chetcuti-Osorovitz dans *Droit et Société* 2018/2, dont le propos est explicité dans la présentation du dossier « Quand la critique féministe renouvelle le droit ». Voir également Sophie Vigneron, « "Feminist Judgments" ou juger en féministe », *Les cahiers de la justice*, 2015/2, n°2, p. 233-247.

<sup>3</sup> Voir notamment les travaux sur les violences conjugales soutenus par l'IERDJ : Sylvie Grunvald et Nicolas Rafin (dir.), *Approche localisée du traitement des violences conjugales*, rapport de recherche GIP-IERDJ, 2023 : <https://gip-ierdj.fr/fr/publications/traitement-violences-conjugales/> ; Charlotte Fischer et Jérôme Courduriès, *Pratiques et impacts des réponses judiciaires aux violences conjugales. Regards sur quelques initiatives locales en France*, rapport de recherche GIP-IERDJ, 2023 : <https://gip-ierdj.fr/fr/publications/reponses-judiciaires-aux-violences-conjugales/> ; Éric Macé (dir.), *Les dimensions genrées des violences contre les partenaires intimes. Comprendre le sens des actes et le sens de la peine pour les auteurs afin de mieux prévenir et réduire ces violences*, rapport de recherche GIP-IERDJ, 2024 : <https://gip-ierdj.fr/fr/publications/dimensions-genrees-violences/>

## Les femmes et les professions juridiques et judiciaires

Si le processus de féminisation des professions juridiques et judiciaires semble avoir fait son chemin, il n'a cependant rien de linéaire ni d'homogène entre les professions elles-mêmes, les pays ou encore les générations. Inscrit dans une réflexion plus large des identités professionnelles que développe l'Institut depuis 2022, ce premier axe invite donc les chercheuses et chercheurs en sciences humaines et sociales à s'intéresser aux **parcours des professionnelles de justice**. Il s'agirait ici d'analyser ces parcours en **interactions avec les événements de vie personnelle et de leur impact socio-démographique**.

Dans une perspective comparée à la fois entre femmes et hommes, et au niveau international et européen, il s'agirait ici de questionner le parcours des femmes et des hommes au sein des professions juridiques et judiciaires jusque-là peu étudiées : magistrats et magistrates de l'ordre administratif, avocates et avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, commissaires de justice, greffiers et greffières, directeurs et directrices de greffe, greffiers et greffières de tribunal de commerce, mais également juristes d'entreprise, directeurs et directrices juridiques. Plus particulièrement, il pourrait être intéressant de déployer les travaux, jusqu'alors menés sur les femmes magistrates dans l'ordre judiciaire<sup>4</sup>, sur les femmes magistrates dans l'ordre administratif et de comparer la féminisation de la profession dans ces deux ordres. Il pourrait être intéressant également d'élargir les questionnements à d'autres professions issues des secteurs publics et privés, et de disposer de visions comparées femmes/hommes des postes occupés dans les professions plus libérales comme les avocats, les avocats aux Conseils, les commissaires de justice etc.

Il conviendrait d'interroger ces parcours en fonction du poste, de la localisation mais aussi en fonction **d'événements plus personnels** tels que l'arrivée d'enfants ou les caractéristiques du ou de la partenaire, souvent identifiés comme facteurs pesant sur les évolutions de carrière des femmes. Ces aspects pourraient être enrichis par **une analyse d'éléments socio-démographiques sur l'origine sociale** des personnes étudiées, celle-ci pouvant influencer sur les projections professionnelles.

Parallèlement ou en interaction avec les parcours, il pourrait être intéressant d'analyser **l'exercice de la profession** elle-même. Il s'agirait alors de questionner, toujours dans une perspective comparée femmes/hommes et au niveau international et européen, **les choix** de poste ou de fonction effectués par les hommes et les femmes au regard des charges personnelles ? Comment celles-ci pèsent-elles dans la carrière ? Il s'agirait ici de contextualiser les choix de carrière à partir des modes de fonctionnement de l'organisation judiciaire ou de l'organisation administrative, des critères de recrutement, de mobilité, d'implantation d'étude ou de cabinet, etc. : des éléments qui constituent ou peuvent constituer, autant de contraintes et d'opportunités qui peuvent peser (in)différemment sur les femmes et les hommes.

Dans une perspective plus monographique et à partir d'entretiens biographiques, il s'agirait de comprendre comment se construisent **les parcours atypiques**. Il pourrait être intéressant de

---

<sup>4</sup> Voir Yoann Demoli et Laurent Willemez, *Sociologie de la magistrature. Genèse, morphologie sociale et conditions de travail d'un corps*, Paris, Armand Colin, 2023.

documenter la place des femmes dans les fonctions de prestige, comme par exemple les membres du Conseil d'État ou de la Cour des comptes ; de questionner ici le poids des origines sociales et d'interroger la part de femmes et d'homme issus de milieu modeste dans ces professions où la reproduction sociale est forte. Dans quelle mesure les engagements périphériques contribuent-ils ou non à forger ces carrières atypiques ?

En effet, d'une manière générale, **la place des engagements périphériques** dans la progression de carrière mériterait d'être examinée : participation à des groupes de travail, à des associations, à des syndicats, mobilisation dans différents réseaux, candidature à des postes de représentations, exercice de missions spécifiques, etc., bref autant d'engagements qui ne contribuent pas à proprement parler aux tâches définies par le poste mais qui paraissent entrer en ligne de compte malgré tout dans l'évolution de carrière et sont investis différemment par les hommes et par les femmes . Il s'agirait ici d'analyser dans une perspective comparée ce qu'il en est pour les femmes ; de questionner l'apport de **visibilité** et de **reconnaissance** et identifier les **stratégies** que ces engagements procurent : sont-ils du même ordre pour les femmes que pour leurs homologues masculins ? Ou encore, ces engagements procurent-ils la même visibilité et reconnaissance chez les femmes que chez les hommes ? Il s'agirait d'analyser en miroir **l'invisibilisation des femmes** dans leur fonction, leur poste, les cabinets etc. ; de mesurer les inégalités de carrière et de salaire que la position des femmes dans les organisations et les organigrammes produit ; de mesurer l'impact différentiel sur les carrières ; et d'interroger les liens entre cette (in)visibilisation et l'impact des événements de la vie personnelle sur la carrière.

Enfin, une réflexion sur **les collectifs de travail** pourrait être menée. Quelques travaux ont pu émettre des hypothèses sur les conditions de travail induites par une évolution de la structure sexuée des professions, tant en matière de positions professionnelles (saliariat *versus* association, positions de pouvoir différenciées en fonction du genre<sup>5</sup>), que de pratiques quotidiennes (organisation du temps de travail, type d'échanges) ou même de pratiques déviantes (sexisme, discrimination)<sup>6</sup>. Par exemple, il serait intéressant d'étudier **les différences et inégalités de sexe et de genre** à partir d'objets circonscrits comme les modalités de prise de parole, de délibéré, d'organisation du temps de travail, de prises de congés, de temps partiel, des congés pour cause légale etc. Des analyses monographiques sur quelques univers diversifiées – charges d'officiers publics ou ministériels, cabinets d'avocats, tribunaux judiciaires ou administratifs – permettraient de mieux documenter, avec les outils de la sociologie du travail, les effets de ces évolutions sur ces différents thèmes, et d'analyser à la fois les organisations et les identités professionnelles.

---

<sup>5</sup> Voir Cécile Rambourg, *Origine et évolution de la féminisation de l'administration pénitentiaire*, Centre Interdisciplinaire de Recherche Appliquée au champ Pénitentiaire, 2014.

<sup>6</sup> Isabelle Boni-Le Goff, Nicky Le Feuvre, Grégoire Mallard, Éléonore Lépinard, Sandrine Morel (dir.), "Do Gender Regimes Matter? Converging and Diverging Career Prospects Among Young French and Swiss Lawyers" in Marta Choroszewicz et Tracey T. Adams (dir.), *Gender, age and inequality in the professions London. Exploring the Disordering, Disruptive and Chaotic Properties of Communication*, Routledge, 2019, p. 114-133.

Isabelle Boni-Le Goff, Nicky Le Feuvre, Grégoire Mallard, Éléonore Lépinard et Valeria Insarauto, "Models of Professionalism and Perceptions of Gender Discrimination in the Legal Profession", *Professionalism and social Change*, 2023, p. 81-102.

## Les femmes justiciables et les pratiques genrées de justice

Ce second axe recouvre deux questionnements indissociables. D'une part, il s'agirait d'interroger **les besoins, demandes et attentes de justice des femmes justiciables**. Si les travaux n'ont pas manqué ces dernières années, ils sont surtout venus documenter, pour l'essentiel<sup>7</sup>, le rapport que les femmes et les hommes ont à l'égard de l'institution judiciaire et ils ont montré que les hommes et les femmes ne sont pas également représentés dans les différents contentieux qui occupent les tribunaux. Il s'agirait donc ici d'étudier **les modalités différenciées entre les hommes et les femmes d'accès au droit et à la justice**, les usages qu'ils et elles font ou non des modes de règlement amiable et la place qu'ils et elles y occupent. Comment recourent-ils ou recourent-elles, ou non, aux professions de conseil ou aux structures d'accès au droit ? Il s'agirait dès lors, dans une perspective comparée femmes/hommes, d'identifier les contentieux qu'ils et elles investissent et ceux qu'ils et elles n'investissent pas ou moins, et d'éclairer les raisons de ces recours et non-recours. Il s'agirait d'analyser l'existence ou non de différences dans les modalités de définition d'une problématique juridique ou de démarches amiables selon le genre ; de dégager et d'étudier les multiples raisonnements par lesquelles les femmes passent pour mener leur action jusqu'au bout ou bien décider de ne rien faire. Cela conduirait alors à interroger **l'existence ou non de spécificités des comportements des femmes justiciables**. Qui sont ces femmes justiciables (âge, sexe, catégorie socio-professionnelle etc.) ? Quels sont leurs attentes et leurs besoins de justice ? Ces attentes et ces besoins varient-ils selon les contentieux et les modalités de recours à la justice ?

D'autre part, ce second axe invite à questionner **les pratiques de justice**. Au croisement de l'approche par les professionnels du droit et de celle résultant de l'analyse des attentes et du comportement des justiciables, c'est ici poser la question du **traitement genré des justiciables en ce qu'ils sont des hommes et des femmes, par la justice elle-même incarnée par des femmes ou des hommes**<sup>8</sup>. Il s'agirait de questionner les **stéréotypes de genre** dans la prise de décision mais dans des contentieux jusqu'à présent jamais exploités. En comparaison du travail mené sur l'état civil<sup>9</sup>, sur la justice familiale<sup>10</sup> ou sur les violences sexistes et sexuelles<sup>11</sup>,

---

<sup>7</sup> Ainsi par exemple, sondage de l'IFOP sur *Les Français et la Justice* en septembre 2019 et la recherche Cécile Vigour (dir.), *Les rapports des citoyens à la justice : expériences et représentations*, rapport de recherche GIP Mission de recherche Droit et Justice, 2021 : <https://gip-ierdj.fr/fr/publications/les-rapports-des-citoyens-a-la-justice-experiences-et-representations/> ; voir aussi Cécile Vigour, Bartolomeo Cappellina, Laurence Dumoulin et Virginie Gautron, *La justice en examen. Attentes et expériences citoyennes*, Paris, PUF, coll. Lien social, 2022.

<sup>8</sup> Céline Bessière, Sibylle Gollac et Muriel Mille, « Féminisation de la magistrature : quel problème ? » *Travail, genre et sociétés*, n°36, 2016/2, p. 175-180.

<sup>9</sup> Jérôme Courduriès, « Les juges et les trans. Vers approche relationnelle du genre dans les tribunaux français » in Jérôme Courduriès, Christine Dourlens, Laurence Hérault (dir.), *État civil et transidentité : anatomie d'une relation singulière. Genre, identité, filiation*, Presses Universitaires de Provence, coll. Penser le genre, 2021, p.131-161 ; voir également Laurence Hérault (dir.), *État civil de demain et transidentité*, rapport de recherche GIP Mission de recherche Droit et Justice, 2018 : <https://gip-ierdj.fr/fr/publications/etat-civil-de-demain-et-transidentite/>.

<sup>10</sup> Voir les résultats dans Le Collectif Onze, *Au tribunal des couples. Enquête sur des affaires familiales*, Paris, Odile Jacob, 2013 ; Muriel Mille, Gabrielle Schütz et Hélène Steinmetz, « Les juges favorisent toujours les mères », in Marie-Clémence Le Pape et Clémence Helfter (dir.), *Idées reçues sur les familles monoparentales*, Paris, Éditions Le cavalier bleu, 2024, p. 137-143.

<sup>11</sup> Océane Perona, « Déqualifier les viols : une enquête sur les mains courantes de la police judiciaire ? », *Droit et société*, n° 99, 2018/2, p. 341-355 ; voir également Catherine Le Magueresse et Anne-Laure Maduraud, « Ces

il s'agirait ici d'appréhender le traitement genrée des justiciables dans des contentieux civils et administratifs peu voire pas étudiés. Par exemple, il pourrait être intéressant de traiter le contentieux de la réparation des dommages corporels ou professionnels ; le **contentieux fiscal** dans sa dimension de solidarité conjugale<sup>12</sup> mais également dans une dimension plus large telle que la collecte de l'impôt<sup>13</sup> ; le **contentieux des étrangers** en ce que cela conduirait à étudier, d'une part, les raisons de la migration qui ne sont pas similaires pour les hommes et les femmes et, d'autre part, s'ils existent ou non des causes légales ou des motifs subjectifs d'appréciation des demandes intrinsèquement liées au genre ou à l'orientation sexuelle. Le **contentieux social**<sup>14</sup> pourrait également faire l'objet d'une analyse comparée hommes/femmes, avec une possible comparaison tribunal administratif et tribunal judiciaire (pôles sociaux) ; autre exemple : le contentieux **du droit du travail**, via les affaires de discrimination, de harcèlement ou d'indemnisation des licenciements, mériterait également attention en ce qu'il permettrait de questionner un monde dans lequel les différences entre femmes et hommes sont prégnantes et d'étudier la place du genre dans la prise de décision de juridictions telle que les conseils des prud'hommes ; ou encore, les contentieux du juge du **contentieux de la protection** (JCP) en ce qu'il s'agit d'un contentieux qui conduit à s'immiscer dans la vie et le quotidien des justiciables, voire plus spécifiquement le **contentieux sur surendettement**.

### **Modalités**

Les travaux devront être menés suivant la méthodologie des sciences sociales (entretien, questionnaire, observation, traitement de données statistiques) et privilégier une approche intersectionnelle. Idéalement, les projets devront être menés dans une perspective comparée (internationale ou européenne). Il est attendu des travaux qu'ils viennent renforcer la collecte de données par sexe de l'ensemble des contentieux en matière civile et administrative.

### **Bibliographie indicative**

Corinne Delmas, *Les notaires en France. Des officiers de l'authentique entre héritage et modernité*, Rennes, PUR, 2019.

Camille François, « Faire payer les femmes : le sexe du recouvrement des dettes de loyer », in Catherine Bonvalet, Anne Lambert et Pascale Dietrich-Ragon (dir.), *Le Monde privé des femmes. Genre et logement dans la société française contemporaine*, Éditions de l'INED, 2021, p. 231-250

---

viols qu'on occulte : critique de la "correctionnalisation" », *Délibéré*, n° 4, 2018/2, p. 32-35 ; dans la même revue, voir Ariane Amado, « Le traitement pénal des violences sexuelles saisi par le genre », p. 25-28, où l'autrice réfléchit sur le concept de pénétration.

<sup>12</sup> Qui a fait l'objet de premiers travaux en sociologie notamment dans Céline Bessière et Sibylle Gollac, *Le genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités*, Paris, La Découverte, 2022 ; mais également en droit, comme par exemple dans les travaux de Lise Chatain, « Solidarité fiscale du couple : un peu, beaucoup, passionnément, pas du tout ? », Recueil Dalloz, 2021, p. 38.

<sup>13</sup> Des chercheurs et des chercheuses ont pu montrer que les inégalités de revenus entre hommes et femmes se doublent d'inégalités de patrimoine, de 9% en 1998 à 16% en 2014 ; ces différences ne sont pas amoindries par les professionnels : notaires, avocats ou même par les institutions, notamment à raison des règles qui régissent les partages – au moment des divorces ou des successions par exemple – ainsi que des stéréotypes des professionnels (voir par exemple *Le genre du capital, Ibid.*).

<sup>14</sup> Le contentieux social recèle en réalité une grande diversité de litiges : il va en effet de la collecte des cotisations à la distribution des prestations familiales versées par les CAF, les indemnités maladies, l'aide sociale, le versement des pensions de retraite, le financement des professionnels de santé, etc.

- Stéphanie Henneville-Vauchez, Mathias Möschel et Diane Roman (dir.), *Ce que le genre fait au droit*, Paris, Dalloz, 2013.
- Stéphanie Henneville-Vauchez, Marc Pichard et Diane Roman (dir.), *La loi et le genre. Études critiques de droit français*, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique - C.N.R.S., 2014.
- Gwenola Joly-Coz, *Femmes de Justice*, Enrick Editions, 2023.
- Mustapha Mekki (dir.), *La féminisation des métiers de justice*, rapport de recherche, GIP Mission de recherche Droit et Justice.
- Anne Paillet et Delphine Serre (dir.), *D'un juge à l'autre. Les variations de pratiques de travail chez les juges des enfants*, rapport de recherche GIP Mission de recherche Droit et Justice, 2013.
- Delphine Serre, Morane Keim-Bagot (dir.), *Les accidents du travail et les maladies professionnelles sur la scène judiciaire. Pratiques de jugements et inégalités*, rapport de recherche IEDJ, 2022.
- Arthur Vuattoux, *Adolescences sous contrôle, Genre, race, classe et âge au tribunal pour enfants*, Paris, Presses de Sciences Po, 2021.